

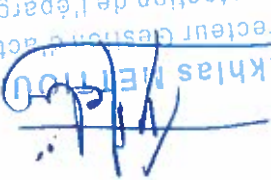
NOTE D'INFORMATION

BMCI Premium Equity Growth

Nature Juridique
FCP

Société de gestion
CIH CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ikhlâs MERTOU
Directeur gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26062 en date du 16/04/2026.



La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CIH CAPITAL MANAGEMENT** sise à **25 Boulevard Al Massira Al Khadra** représentée par **MOHAMMED LAMRINI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Directeur Général
de la Filiale **CIH Capital Management**
M. Mohammed LAMRINI

SIE CIH CAPITAL MANAGEMENT
Tél: 05 22 92 65 00
Fax: 05 22 92 65 93
Capital: 1.000.000,00 DH
R. C. 70875

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : BMCI Premium Equity Growth
- Nature juridique : FCP
- Code Maroclear : MA0000041873
- Date et référence de l'agrément : 29/01/2026, GP26005
- Date de création : 02/07/2009
- Siège social : 25 Boulevard Al Massira Al Khadra
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 1^{er} Janvier au 31 Décembre
- Apport initial : 1.000.000 de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 10.000 Dirhams
- Société de gestion : CIH CAPITAL MANAGEMENT
- Etablissement dépositaire : BMCI sise à 26 - Nation Unies - Casablanca,
- représenté par Pierre Fonteneau.
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CIH CAPITAL MANAGEMENT	Mohammed LAMRINI	05 22 92 69 00
BMCI	Samir MEZINE	05 22 46 10 00

- Commissaire aux comptes : Mazars Audit et Conseil représentée par **Abdou Souleye DIOP**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Actions
- Indice de référence : MASI (Moroccan All Shares Index) tel que publié par la bourse de Casablanca.
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP est de procurer aux porteurs de parts un rendement brut (hors frais et commissions) supérieur à celui de son indice de référence. Stratégie d'investissement :
- Le FCP investira en permanence à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors parts ou actions d'OPCVM « actions » et liquidité, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public.
- Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, en titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.
- Le fonds pourra effectuer des opérations de prêts emprunts de titres et des opérations de pension selon les règles et les conditions de la réglementation en vigueur.
- Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et les conditions de la réglementation en vigueur.
- L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :
 - Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription détachés des actions ou certificats d'investissement, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public ;
 - Parts ou actions d'OPCVM au maximum 40% de l'actif net ;
 - Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;
 - Obligations d'émetteurs publics ou privés ;
 - Titres de créances négociables ;
 - Titres émis par les FPCT (Fonds de Placements Collectifs en Titrisation) et les OPCC (Organismes de Placement Collectif en Capital) ;
 - Dépôt à Terme dont la durée ne peut excéder 12 mois ;
 - Instruments financiers à terme.
 - Durée de placement recommandée : au-delà de 2 ans.
 - Souscripteurs concernés : Grand public.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 16/10/2009
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : Diffusion quotidienne de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat par voie d'affichage dans les locaux de CIH CAPITAL MANAGEMENT et le réseau bancaire BMCI et publiées quotidiennement sur le site électronique de la société de gestion. La valeur liquidative et les commissions de souscription et rachat seront publiées dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et les rachats sont reçus par les sociétés chargées de la commercialisation au plus tard à 11h30 et sont réalisés sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative du jour suivant.
- Affectation des résultats : capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

54



Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Prestation de CIH CAPITAL MANAGEMENT	Prestation de CIH CAPITAL MANAGEMENT = Taux de frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5)
Frais du Dépositaire (1)	0,0825% HT
Commissions de l'AMMC (2)	0,025% HT
Frais Maroclear (3)	3 600 dh ht annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes (4)	15 000 dh ht annuel
Frais de Publication (5)	20 000 dh ht annuel

- Frais de gestion :
 - Au maximum 2% HT l'an. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CIH CAPITAL MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débite mensuellement à mois échu.
 - Cas d'exonération :
 - Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même date VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL.
 - Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même date VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.
 - Commission de rachat maximale :
 - Au maximum 0,1% HT des montants rachetés dont 0,1% part incompressible acquise au fonds.
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 0,2% HT des montants souscrits dont 0,2% part incompressible acquise au fonds.
- Commissions de souscription et de rachat :

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

27